



COMMUNIQUÉ FINANCIER DU GROUPE AFMA

RÉSULTATS ANNUELS 2024

Le conseil d'administration d'AFMA s'est réuni le mercredi 26 mars 2025, sous la présidence de Farid Bensaid, pour examiner l'activité du groupe AFMA et arrêter les comptes de l'exercice 2024.

**CHIFFRES CLÉS**

Comptes consolidés (en MDH)	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	286,2	258,8	11%
EBITDA	137,5	122,7	12%
Résultat d'exploitation courant	117,0	105,8	11%
Résultat net consolidé	74,2	62,5	19%
Résultat net part du groupe	72,4	59,9	21%
Comptes sociaux (en MDH)	2024	2023	Variation
Résultat net	65,1	57,8	13%

Le Groupe AFMA confirme sa dynamique et sa position de leader du secteur du courtage en assurance au Maroc en réalisant en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 286,2 MDH correspondant à une croissance de 11% par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation courant consolidé s'établit à 117 MDH, en hausse de 11 % par rapport aux 105,8 MDH enregistrés en 2023.

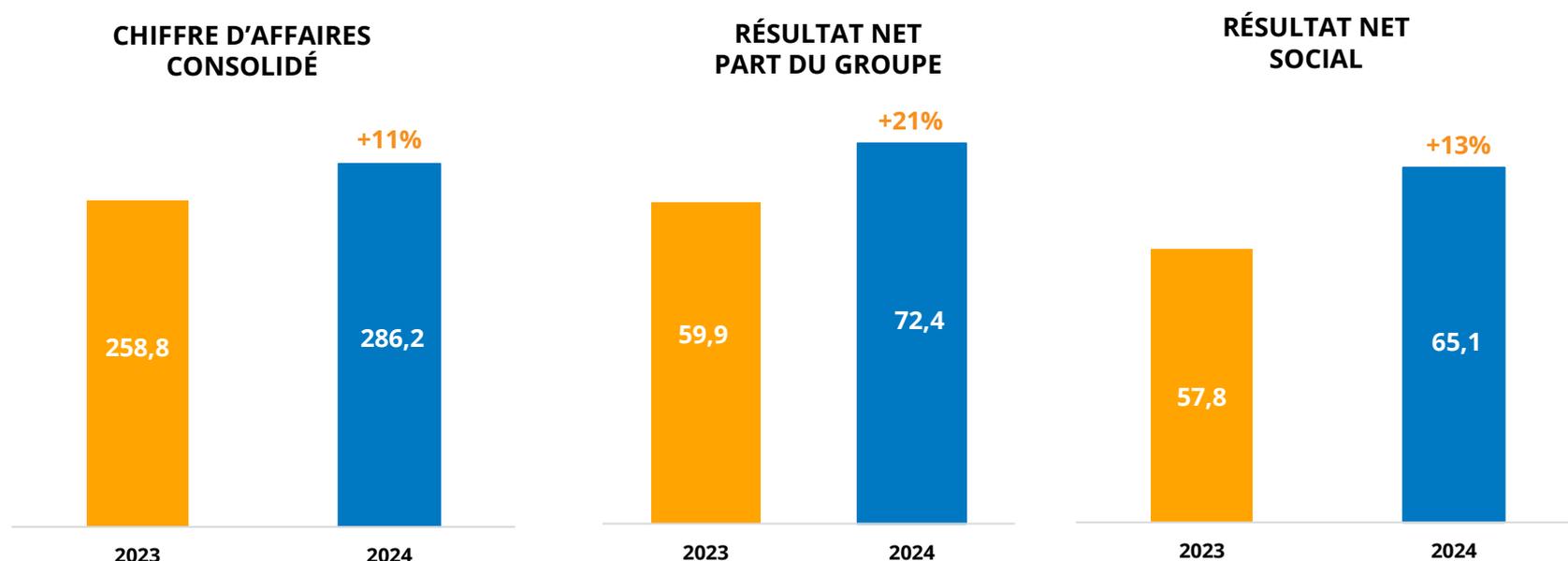
Le résultat net consolidé atteint 74,2 MDH contre 62,5 MDH l'année précédente marquant une augmentation de 19%.

Le résultat net part du groupe s'élève à 72,4 MDH enregistrant une progression de 21 % par rapport à 2023.

Le résultat net social d'AFMA SA s'établit à 65,1 MDH en hausse de 13% par rapport à 2023.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution de dividendes d'un montant total de 60 millions de dirhams, soit 60 dirhams par action.

AFMA poursuit sa stratégie de croissance et consolide son leadership sur le marché national du courtage en assurance.



Le communiqué financier 2024 est disponible sur notre site internet : <https://afma.ma/communication-financiere/>

## ACTIF

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

MONTANTS EN KDH	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)</b>	<b>11 128</b>	<b>9 902</b>	<b>1 226</b>	<b>2 805</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 128	9 902	1 226	2 805
Primes de remboursements des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>23 921</b>	<b>6 119</b>	<b>17 802</b>	<b>9 793</b>
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 142	6 119	16 023	8 560
Fonds commercial				
Autres immobilisations	1 780		1 780	1 233
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>44 443</b>	<b>24 283</b>	<b>20 159</b>	<b>18 335</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	444	431	12	44
Matériel de transport	506	330	176	233
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	42 457	23 522	18 936	16 772
Autres Immobilis, corporelles				
Immobilis, corporelles en cours	1 036		1 036	1 286
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>80 785</b>		<b>80 785</b>	<b>79 830</b>
Prêts immobiliers				
Autres créances financières	155		155	155
Titres de participation	80 631		80 631	79 676
Autres titres immobilisés				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	<b>160 278</b>	<b>40 304</b>	<b>119 973</b>	<b>110 763</b>
<b>STOCKS (F)</b>				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>759 233</b>	<b>18 581</b>	<b>740 652</b>	<b>583 557</b>
Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	4 659	177	4 481	3 660
Client et comptes rattachés	665 414	18 403	647 010	474 736
Personnel	592		592	296
Etat	1 053		1 053	1 043
Comptes d'associés	0		0	0
Autres Débiteurs	85 552		85 552	102 665
Comptes de régularisation Actif	1 963		1 963	1 157
<b>TITRES &amp; VALEUR DE PLACEMENT (H)</b>				<b>82</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>				
<b>Total II (F+G+H+I)</b>	<b>759 233</b>	<b>18 581</b>	<b>740 652</b>	<b>583 640</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>5 644</b>		<b>5 644</b>	<b>5 941</b>
Chèques et valeurs à encaisser				211
Banques, T.G et C.C.P	5 640		5 640	5 724
Caisses, Régies d'avance et accreditifs	4		4	7
<b>Total III</b>	<b>5 644</b>		<b>5 644</b>	<b>5 941</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>925 154</b>	<b>58 885</b>	<b>866 269</b>	<b>700 344</b>

## PASSIF

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

MONTANTS EN KDH	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou personnel (1)	10 000	10 000
Réserves légales	1 000	1 000
Réserves diverses		
Report à nouveau (2)	2 887	48
Résultat net de l'exercice (2)	65 102	57 839
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>78 989</b>	<b>68 887</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>600</b>	<b>800</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	600	800
<b>DETTES DE FINANCEMENTS (C)</b>	<b>15 495</b>	<b>21 853</b>
Emprunts obligatoires		
Autres dettes de financements	15 495	21 853
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financements		
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	<b>95 084</b>	<b>91 540</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>768 976</b>	<b>581 736</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	670 197	468 916
Clients créditeurs avances et acomptes	26 757	44 268
Personnel	1 992	3 560
Organismes sociaux	2 489	2 720
Etat	10 092	6 472
Comptes d'associés		
Autres Créanciers	54 796	54 830
Comptes de régularisation Passif	2 654	970
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>209</b>	<b>209</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>		
<b>Total II (F+G+H)</b>	<b>769 185</b>	<b>581 945</b>
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>2 001</b>	<b>26 859</b>
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques ( soldes créditeurs )	2 001	26 859
<b>TOTAL III</b>	<b>2 001</b>	<b>26 859</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>866 269</b>	<b>700 344</b>

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

MONTANTS EN KDH	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant exe. Précédents		
	1	2	3 = 1+2	4
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises (en l'Etat)				
Ventes de biens et services produits	241 376		241 376	217 411
Chiffre d'affaires	239 503		239 503	215 365
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	254		254	258
Reprises expl.: transferts de charges	1 620		1 620	1 787
<b>TOTAL I</b>	<b>241 376</b>		<b>241 376</b>	<b>217 411</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matière et fournitures	11 041		11 041	10 469
Autres charges externes	72 233		72 235	62 598
Impôts et taxes	3 074		3 074	1 989
Charges de personnel	56 797		56 797	52 063
Autres charges d'exploitation	600		600	500
Dotations d'exploitation	10 382		10 382	9 441
<b>TOTAL II</b>	<b>154 127</b>		<b>154 128</b>	<b>137 059</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>87 248</b>	<b>80 351</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	7 710		7 710	7 002
Gains de change	3		3	0
Intérêts et autres produits financiers	2 375		2 375	2 533
Reprises financières, transferts de charges				
<b>TOTAL IV</b>	<b>10 088</b>		<b>10 088</b>	<b>9 534</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts	3 590		3 590	3 526
Pertes de change	48		48	28
Autres charges financières				
Dotations financières				
<b>TOTAL V</b>	<b>3 637</b>		<b>3 637</b>	<b>3 554</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			<b>6 450</b>	<b>5 980</b>
<b>VII RESULTAT COURANT (III + VI)</b>			<b>93 698</b>	<b>86 331</b>
<b>VIII PRODUIT NON COURANTS</b>				
Produits des cessions d'immobilisation	31		31	5
Subventions d'équilibre				
Reprise sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	205		205	29
Reprises non courantes: transferts de charges	200		200	0
<b>TOTAL VIII</b>	<b>437</b>		<b>437</b>	<b>34</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTS</b>				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				184
Subventions accordées				0
Autres charges non courantes	7 011		7 011	4 837
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				800
<b>TOTAL IX</b>	<b>7 011</b>		<b>7 011</b>	<b>5 822</b>
<b>X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)</b>			<b>-6 575</b>	<b>-5 787</b>
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)</b>			<b>87 124</b>	<b>80 544</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	22 022		22 022	22 705
<b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>			<b>65 102</b>	<b>57 839</b>



23, rue Ibrahim Lemtouni  
Quartier Oudjda  
20100 - Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de la société  
AFMA S.A.  
22, Boulevard Moulay Youssef  
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 79 589 039 MAD dont un bénéfice net de 65 101 986 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



76, Bd Abdelmoumen  
Résidence Koutoubia, 7<sup>ème</sup> étage  
Casablanca, Maroc

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



23, rue Ibrahim Lemtouni  
Quartier Oudjda  
20100 - Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de la société  
AFMA S.A.  
22, Boulevard Moulay Youssef  
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 79 589 039 MAD dont un bénéfice net de 65 101 986 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



76, Bd Abdelmoumen  
Résidence Koutoubia, 7<sup>ème</sup> étage  
Casablanca, Maroc

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ACTIF CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	68 734	68 734	Capital	10 000	10 000
Immobilisations incorporelles	21 920	14 260	Réserves Consolidées	-13 880	-19 204
Immobilisations corporelles (*)	108 940	83 430	Résultats consolidés de l'exercice	72 354	59 996
Titres mis en équivalence			Ecarts de conversion	45	44
Autres actifs financiers	893	540	<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>68 519</b>	<b>50 836</b>
Actifs d'impôts différés	6 518	6 225	Réserves minoritaires	475	1 599
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>207 004</b>	<b>173 189</b>	Résultat minoritaire	1 868	2 477
Stocks et encours net			Ecarts de conversion	4	0
Créances clients nettes	833 469	640 028	<b>CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES</b>	<b>2 348</b>	<b>4 076</b>
Autres créances courantes nettes	91 662	110 525	<b>CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE</b>	<b>70 867</b>	<b>54 912</b>
Autres actifs financiers			Dettes financières non courantes :	105 717	92 775
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 458	19 664	-Dont dettes envers les établissements de crédit	17 132	18 362
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>936 589</b>	<b>770 217</b>	-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	88 585	74 413
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 143 593</b>	<b>943 406</b>	Provisions non courantes		
			Avantages au personnel	317	359
			Impôt différé passif	1 635	230
			<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>107 669</b>	<b>93 364</b>
			Provisions courantes	361	361
			Dettes financières courantes :	27 947	56 596
			-Dont dettes envers les établissements de crédit	14 873	45 557
			-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	13 074	11 039
			Dettes fournisseurs	860 967	641 087
			Autres passifs courants	75 783	97 086
			<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>	<b>965 058</b>	<b>795 130</b>
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 143 593</b>	<b>943 406</b>

CPC CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023	Entité	Activité	Pays	% de contrôle	Type contrôle	Méthode consolidation
Chiffre d'affaires	286 224	258 770	AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
Autres produits de l'activité	17	11	AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>286 241</b>	<b>258 781</b>	AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	CE	IG
Achats consommés	-73 543	-67 454	AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	CE	IG
Charges de personnel	-71 471	-65 850	AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	CE	IG
Impôts et taxes	-3 715	-2 741	AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	CE	IG
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-20 490	-16 927	MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
<b>CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>-169 219</b>	<b>-152 973</b>	AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	CE	IG
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>	<b>117 022</b>	<b>105 808</b>	AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-6 586	-6 519	CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>110 436</b>	<b>99 289</b>	AFMA AFRICA	Holding	Maroc	99.6	CE	IG
Coût de l'endettement net	-8 780	-6 817	AFMA KENITRA	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
Autres produits et charges financiers	696	455	SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	51	CE	IG
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-8 084</b>	<b>-6 362</b>	ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	CE	IG
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>	<b>102 352</b>	<b>92 927</b>	ACR-AFMA	Courtage en assurance	Cote d'Ivoire	61	CE	IG
Impôts sur les sociétés	-27 018	-27 356	JEAN BUSNOT MAROC	Courtage en assurance	Maroc	99,9	CE	IG
Impôt différé	-1 112	-3 098	AFMA DAKHLA	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>	<b>74 222</b>	<b>62 474</b>	AFMA MEKNES	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence								
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>74 222</b>	<b>62 474</b>						
Résultat net des activités abandonnées								
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>74 222</b>	<b>62 474</b>						
Intérêts minoritaires	-1 868	-2 477						
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>72 354</b>	<b>59 997</b>						
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>72,35</b>	<b>60,00</b>						

**BDO** Audit, Tax & Advisory  
23, rue Brahim Lemtouni  
Quartier Oasis  
20410 - Casablanca - Maroc

**forvz mazars**  
76, Bd Abdelmoumen  
Résidence Koutoubia, 7<sup>ème</sup> étage  
Casablanca, Maroc

**BDO** Audit, Tax & Advisory

**forvz mazars**

**BDO** Audit, Tax & Advisory

**forvz mazars**

**BDO** Audit, Tax & Advisory

**forvz mazars**

Question clé de l'audit	Notre réponse
<b>Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition</b>	<p>La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 68.734 KMAD au 31 décembre 2024. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>
<b>Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés</b>	<p>La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.</p> <p>Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.</p>
<b>Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés</b>	<p>Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.</p> <p>Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;</li> <li>Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;</li> <li>Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;</li> </ul>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

**AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA S.A. et de ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 70.866.610 MAD dont un bénéfice net consolidé de 74.221.687 MAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

**Les Commissaires aux Comptes**

**BDO Audit Tax & Advisory**



**Mostafa FRAIHA**  
Associé

**Forvz Mazars**



**Taha FERDAOUS**  
Associé